

Il en est de même quant aux principes que vous voyez continuellement attaqués. Le changement qui se fait alors en vous est d'autant plus dangereux, qu'il est insensible. Ce n'est que par degrés, presque inaperçus, que vous descendez dans l'abîme. L'horreur que vous inspiraient d'abord les doctrines perverses, la foi qui vous idéatifiât aux bons principes, s'affaiblissent graduellement, à force d'entendre préconiser les unes, ridiculiser et accuser les autres ; ensuite le doute commence à naître, il s'étend, il prend des forces ; l'esprit, inquiet, irrésolu, flotte quelque temps, puis impatient de se fixer, il penche naturellement du côté où l'appellent les voix qu'il ne cesse d'entendre ; il se livre enfin tout à fait à elles. Alors l'homme est transformé ; il hait ce qu'il respectait et aimait ; il aime ce qui était pour lui un objet d'horreur. Le voilà devenu un autre homme, Comment s'est opéré en lui ce changement ? Quel jour ? quelle semaine ? quel mois ? Il n'en sait rien, il ne peut le dire. C'est la mauvaise presse qui a insensiblement agi sur lui. Du jour où il s'est mis en relation fréquente avec elle, il s'est soumis à son influence. En voilà l'effet,

En proscrivant les livres et les publications périodiques contraires à la religion, à la morale et aux principes d'ordre, je dois envelopper dans la même condamnation les romans qui ne sont pas conçus dans un bon esprit. Cette lecture est d'autant plus dangereuse pour l'ouvrier et pour sa famille, qu'elle est à la portée de tout le monde, et que, malheureusement, elle n'est que trop attrayante. Sa jeune femme, sa fille, son fils, peuvent, comme lui, comprendre ces sortes de livres et y trouver du plaisir, et s'il les lit, il ne les lira pas seul. Parmi ces romans, les uns sont précieux ; ils détruisent dans l'âme du lecteur ce respect pour la modestie, pour la pudeur, pour la retenue, qui est une des sauvegardes de la vertu ; ils l'accoutument à trouver un plaisir ignoble dans le récit d'aventures scandaleuses et à s'associer aux joies perverses du vice ; ils lui apprennent à rire de la violation des devoirs les plus saints, et à s'amuser de ce qui doit faire rougir. D'autres romans, écrits avec plus de goût et avec un certain respect des convenances, ne sont pas moins dangereux, ils parent de couleurs séduisantes les coupables égarements du cœur, ils jettent l'âme dans une molle langueur ou y font naître un trouble d'autant plus funeste qu'il est mêlé d'une secrète douceur. De là des rêves, des illusions, une vague inquiétude et une disposition trop fréquente à imiter ce qu'on a trouvé si intéressant, à profiter de l'occasion, à la faire naître. Loin, ah ! bien loin des regards de tous ceux dont la bonne conduite peut seule faire votre bonheur, ces écrits tout brûlants d'une ardeur empoisonnée ! Vous-même, repoussez-les loin de vous. Il vous faut une nourriture intellectuelle qui laisse votre âme calme et pure, et qui n'y fasse naître que de généreux sentiments.

Rapports financiers d'avril à St-Hugues

Bal. de mars (en caisse..	\$29.90
Recette d'avril.....	32.35
Ensemble.....	\$62.25
Payé à malades.....	\$12.00
Frais correspondance..	0.25
Par remise à St-Hyac.	15.00
	\$27.25
Reste en caisse.....	\$35.00
<i>St-Simon</i>	
Bal de mars.....	\$28.28
Recette d'avril.....	15.65
Ensemble.....	\$43.00
Payé à malades.....	\$12.00
" Frais de port.....	0.10
" à Trés.-Général..	6.00
	\$18.10
Reste en caisse.....	\$25.83
<i>St-Dominique</i>	
Bal. de mars	\$20.80
Recette de mars.....	22.00
Ensemble.....	\$42.80
Payé à malades.....	\$25.50
Reste en caisse.....	\$17.30
<i>St-Rosalie</i>	
Bal. de mars	\$ 4.59
Recette d'avril.....	25 30
Ensemble.....	\$29.89
Payé à malades	\$10.00
" Frais de port.....	0.08
" à Trés.-Général..	8.00
	\$18.08
Reste en caisse.....	\$11.81
<i>St-Damase</i>	
Bal. de mars.....	4.26
Recette d'avril.....	25.05
Ensemble.....	\$29.31
Payé : Frais de port..	\$ 0.11
" à Trés.-Général..	25.00
	\$25.11
Reste en caisse.....	\$ 4.20

(A suivre)

L'Écho, journal hebdomadaire de nouvelles, plus particulièrement voué aux intérêts du Secours Mutuel, est publié par la "Société de publication," sous le contrôle, pour la rédaction, de censeurs ecclésiastiques.

J. B. LALIME, Président.
B. O. BÉLAND, Secrétaire.
J. A. CADOTTE, Administrateur.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à l'administrateur.

LA G. M. B. A.

Par les présentes, je nomme l'Écho, de St-Hyacinthe, un organe officiel de la C. M. B. A.

DR J. A. MACCABE,
Grand Président.

MAI

Contribution mensuelle.....	40
Décès E. Guillet	25
" E. Bouvier	25
Administration.....	25
Total à payer.....	\$1.15

Monsieur l'abbé Antoine Langlois, de l'archidiocèse de Québec, décédé à Martinez, Californie, le 9 du courant, était membre de la société d'une paroisse provinciale.

A X BERNARD, chan,
Secrétaire.
Evêché de St-Hyacinthe.
21 mai 1892.

ECHOS

Première communion. — La première communion aura lieu jeudi, jour de l'Ascension, à 6½ hrs a. m. dans la Cathédrale. La confirmation sera donnée immédiatement après la messe.

Dans l'après-midi, à 3 hrs, il y aura réouverture des cours du baptême et consécration à la Ste Vierge.

Personnels. — Sa Grandeur Mgr. Moran est de retour de Québec, où il a assisté à la consécration de Mgr Labrecque.

— M. l'abbé Senteau, curé de Roxton Falls, est en cette ville.

Nouveau restaurant. — MM. Fournier et Frère viennent d'ouvrir un superbe restaurant, coin des rues Cascades et Mondor. Il n'y a pas à se le disputer, cet établissement est le plus coquet et le plus fashionable de St-Hyacinthe.

Ces jeunes gens qui ont à cœur de bien tenir ce restaurant, sont certains de recevoir l'encouragement du public et nous engageons les chics de la ville à aller leur faire une visite.

Ajournés. — Le Sénat est ajourné au 31 mai ; la Chambre des Communes, à mercredi ; l'Assemblée législative, à vendredi.

Cercle Catholique. — Les membres de ce cercle se préparent avec zèle à la fête qu'ils doivent donner le 1er juin, à l'Hotel de ville.

Is joueront deux comédies. "Le célèbre Vergeot" et "le violon de Scardivaria".

Notre jeune ami, M. Henri St-Germain, nous donnera une déclamation.

Nous sommes assurés qu'il y aura foule.

St-Hilaire. — On est actuellement à poser la lumière électrique à l'Hotel Iroquois House. Cet établissement si bien situé, présente tout le confort possible pour les personnes désireuses de passer un été agréable.

M. Jos. Arclair, hôtelier au village de St-Hilaire, est décédé dimanche dernier, le 15 courant, à l'âge de 40 ans. Ses funérailles ont eu lieu jeudi au milieu d'un grand nombre de parents et amis. M. Arclair a été assisté dans sa maladie par sa sœur, religieuse au couvent des Sœurs de la Miséricorde à Montréal. Sentant sa mort prochaine, il résolu de vendre ses propriétés aux Révérendes Sœurs de cette communauté. Ces religieuses son arrivées définitivement dans cette paroisse samedi dernier et vont transformer l'hôtel en un couvent.

Juges de paix, District de St-Hyacinthe. — M. M. Pierre Guartin et Fernando Gauthier, Saint-André d'Acton, comté de Bagot.

Rédistribution. — Sir John Thompson a annoncé à la Chambre, vendredi, qu'il proposerait la seconde lecture du bill de redistribution des sièges électoraux, mercredi ou vendredi prochain.

Beauharnois. — Les brefs pour l'élection de Beauharnois sont émis. Nominations le 31 mai, votation, le 7 juin.

Electricité. — La Compagnie d'électricité

Edison a passé un contrat, nous dit-on, avec le Séminaire de St-Hyacinthe pour la pose d'un appareil pour l'éclairage à l'électricité et trois cents lampes incandescentes.

Plusieurs compagnies ont soulevé des objections, entre autres la compagnie Ryle et la Thompson et Houson, mais le contrat a été donné à la Cie Edison.

Dîner. — L'honorable M. de La Brode, orateur de l'Assemblée législative, a donné son premier dîner officiel mercredi soir, au palais législatif. Les invités étaient les honorables M. de Brodeurville, Tailon, Flynn, Hal, Poulietier, l'orateur de l'Assemblée législative, Hon. Drouin, Starnes, Garneau, Méhot, Larue, Wood, David, Ross, Gilman, Dorion, Bryson Prévost, M. A. L. Sige, L. F. Chétive et S. Hatt.

Mgr Labrecque. — Mgr Labrecque officiera pontificalement dans sa paroisse natale, jeudi, fête de l'Assomption. Tous les pères natifs de St-Asasme seront présents. Le londonien, le nouvel évêque partira pour Chicoutimi où l'installation aura lieu le 23. Le prédicateur de circonstance lors de la cérémonie du soir, était Mgr Gravel, évêque de Nicolet.

Chus les Jésuites. — M. Jos. Gauvreau, de Rimouki, qui a étudié la médecine deux ans, à l'Université Laval de Québec, vient d'abandonner ses études médicales pour entrer dans la communauté des Jésuites. C'est un jeune homme de grand talent qui fait le sacrifice d'un avenir brillant dans le monde, pour suivre sa vocation religieuse. Tous ceux qui l'ont connu le regrettent et les étudiants de Québec garderont de lui le meilleur souvenir.

Election. — Le bref pour l'élection fédérale dans le comté de l'Assomption, rendu nécessaire par l'invalidation de l'élection de M. Gauthier, est lancé. Les élections auront lieu le 31 mai, et la votation le 7 juin.

Actions en cour. — Deux grosses poursuites pour libelle ont été intentées en Cour Supérieure par M. J. C. Laugelier. Les défendeurs sont M. L. J. Demers, en sa qualité de propriétaire du journal Le Martin et l'autre contre M. Richard White, propriétaire de la Gazette de Montréal. Dans les deux actions, le demandeur se plaint que des articles libelleux ont été écrits contre lui dans les deux journaux plus haut mentionnés.

La loi des licences. — Le juge Desnoyers, à Montréal, a rendu jugement dans la cause du revenu contre Isidore B. Ducher, propriétaire de l'hôtel Richelieu, pour vente le dimanche. La cour en motivant son jugement a dit que le système des lunch était évidemment contraire à l'esprit de la loi. Cette dernière dit que les pensionnaires d'un hôtel ont droit à se faire servir de la boisson dans leurs chambres. Ainsi que des voyageurs qui viennent prendre leurs repas dans la salle à manger ou au comptoir du lunch, mais dans le cas présent, il déclare qu'il était évident que le système adopté à l'hôtel Richelieu ne rencontrait pas les vues de la loi. En conséquence, le défendeur a été condamné à une amende de \$100 et les frais.

Le juge Dugas, qui siégeait en même temps, a fait remarquer que depuis l'année dernière ses collègues et lui avaient résolu d'envoyer la licence à tous ceux qui seraient trouvés coupables d'infraction à la loi des licences, mais que jusqu'à présent il leur avait répugné de mettre cette décision en force. Voyant que leur tolérance n'était pas appréciée, par certains hôteliers, à partir d'aujourd'hui, tous ceux qui seront condamnés pourront s'attendre à ce que leur plaie d'affaire soit fermée. Il n'y aura de passe-droits pour personne.